



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des Relations et des Ressources Humaines

DRRH/23-981-190 du 18/09/2023

APPEL A CANDIDATURES - CONSEILLER DEPARTEMENTAL DE PREVENTION

Destinataires : Personnels titulaires de catégorie A

Dossier suivi par : M. BRONGNIART - conseiller.prevention.academique@ac-aix-marseille.fr

Un poste de conseiller départemental de prévention est à pourvoir à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Bouches du Rhône.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines

Recrutement : Conseiller départemental de prévention

INTITULÉ DU POSTE : Conseiller Départemental de Prévention	CATÉGORIE : A Quotité de temps dans la mission : plein temps Expérience professionnelle souhaitée : ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée La connaissance ou une expérience dans le premier degré serait un atout supplémentaire.
INTITULÉ DU RECRUTEUR : Rectorat de l'académie d'Aix-Marseille	ORGANISME DE RATTACHEMENT : Ministère de l'éducation nationale
DOMAINE FONCTIONNEL : DSDEN 13	EMPLOI TYPE (code fiche RHU10 du REME): Chargé(e) de la prévention des risques professionnels
DATE DE DISPONIBILITÉ : 09/10/2023	LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE : DSDEN du département des Bouches-du-Rhône et Structure Académique de Prévention des Risques Professionnels au rectorat Aix-Marseille
DESCRIPTION DE L'EMPLOYEUR : Les services départementaux de l'éducation nationale du département 13 regroupent 1141 écoles et 209 établissements publics. Effectifs académiques : 52235 agents (enseignants, personnels d'encadrement, d'éducation, administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé) et 542123 élèves dans le premier et le second degré.	
DESCRIPTIF DU POSTE : La mission de conseiller départemental de prévention (CDP), qui s'inscrit dans l'application de l'article 4 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, consiste à assister et à conseiller l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du travail. Le CDP est placé sous l'autorité fonctionnelle du secrétaire général de la DSDEN 13 et sous l'autorité opérationnelle du C.P.A. auquel il rend également compte de son action.	
MISSIONS PRINCIPALES : <ul style="list-style-type: none">- animer les réseaux des assistants de prévention ;- décliner au niveau départemental le programme annuel de prévention académique en matière de politique de prévention des risques professionnels ;- assistent le chef de service dans la démarche d'évaluation des risques professionnels ;- répondre aux besoins d'accompagnement des chefs d'établissement et de service, des IEN de circonscription ;- proposent des mesures pratiques propres à améliorer la prévention des risques professionnels- participent à l'analyse des causes des accidents de travail ;- participent en collaboration avec les autres acteurs de la prévention à la sensibilisation, l'information et la formation des personnels ;- participer au plan de formation départemental ;- participer aux travaux de la Formation Spécialisée Santé Sécurité au Travail (F3SCT) départemental ;- participe aux permanences bi-hebdomadaires du service.	
COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES SOUHAITÉES <u>Savoirs</u> <ul style="list-style-type: none">- Réglementation applicable en matière de risques professionnels à la fonction publique de l'Etat- Organisation de l'éducation nationale et de la prévention dans les établissements et les services- Communication et de pédagogie- Méthodologie de conduite de projet- Environnement bureautique (tableurs, bases de données)	

Savoirs – faire

- Analyser des facteurs de risques en situation de travail
- Travailler en équipe
- Animer une formation
- Rédiger des procédures, notes, rapports, ...
- Rendre compte de son activité
- Communiquer à l'oral
- Organiser son travail et hiérarchiser les priorités

Savoirs – être

- Aisance relationnelle
- Discrétion
- Rigueur et sens de l'organisation
- Pédagogie
- Capacité de conviction

Le candidat ou la candidate recherché(e) devra être en mesure d'animer le réseau des assistants de prévention.

L'animation du réseau passe par des réunions régulières des CDP organisées par le CPA en lien avec l'ISST, Inspecteur Santé Sécurité du Travail.

Ces réunions comprennent des temps d'échanges lors desquels peuvent être abordés les points suivants :

- Présentation du bilan annuel SST académique et du programme annuel de prévention académique et sa déclinaison départementale.
- Travaux conduits au niveau académique et départemental en matière de santé et sécurité au travail, notamment en lien avec la F3SCT.
- Travaux conduits avec les collectivités territoriales.
- Veille réglementaire.
- Recueil de besoins en formation des Assistants de Prévention (APE et APC)

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation, seront adressées au plus tard le 29/09/2023 à l'attention de :

Madame la Secrétaire Générale de la DSDEN du 13
DSDEN 13
28 Bd Charles Nédélec
13001 MARSEILLE Cedex 1
Sur le courriel : ce.sg13@ac-aix-marseille.fr

Pour toute information complémentaire, prendre contact avec : secrétariat de la structure académique de prévention : conseiller.prevention.academique@ac-aix-marseille.fr